



FORMATION L'ISLE



**CONDUCTEUR-TRICE
DE MACHINES DE CHANTIER**
CATÉGORIE M1



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Cette formation obligatoire a pour objectif d'augmenter **la sécurité** sur les chantiers et de transmettre **les connaissances théoriques et pratiques indispensables pour une** utilisation optimale des machines de chantier et respectueuse de l'environnement. Elle permet d'obtenir **le permis définitif** de conducteur de machines de chantier dans la catégorie choisie.

La formation comprend des cours **théoriques**, complétés par une partie **pratique** qui se déroule au sein de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Engins de terrassement et de génie civil catégorie M1

- Toutes machines de chantier de 2 tonnes à moins de 5 tonnes

Formation

- 1^{re} partie : Formation théorique et pratique menant à l'obtention du permis d'élève conducteur de machines de chantier de catégorie M1
- 2^e partie : Formation pratique au sein de l'entreprise, sous la responsabilité de l'employeur et la surveillance de professionnels qualifiés
- 3^e partie : Examen pratique et oral permettant d'obtenir **le permis définitif de conducteur de machines de chantier de catégorie M1.**

Formation réduite pour les machinistes expérimentés

Les candidats pouvant **justifier formellement** (attestation d'une ou de plusieurs entreprises) d'une expérience de conduite des machines de chantier de catégorie M1, d'au moins 5 ans et à raison d'au minimum 20% par année du temps de travail sur les machines de chantier, peuvent effectuer une formation réduite.

Permis pour les conducteurs de machines des catégories M2 à M7

Consulter le descriptif des cours « Conducteur de machines de chantier – catégorie M2 à M7 ». Le permis de conducteur de machines de chantier de la catégorie M1 est **obligatoire** pour obtenir le permis d'élève conducteur de machines de chantier M2 à M7.

Obtention du permis d'élève (1^{re} partie)

Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• Être âgé de plus de 17 ans• Être employé d'une entreprise• Disposer de bonnes notions de la langue française.
Certification	Permis d'élève conducteur de machines de chantier – catégorie M1, valable 12 mois au maximum.
Examen	Examen théorique en fin de cours.
Durée	5 jours (y compris examen) / 4 jours pour les permis catégorie M1 réduits.
Date-s	Plusieurs cours répartis durant l'année.
Lieu	Centre de formation de L'Isle.

Formation pratique en entreprise (2^e partie)

Durée	Les participants doivent effectuer 6 mois au minimum de formation pratique dont 150 heures sur les engins de la catégorie déterminée.
Lieu	En entreprise

Obtention du permis définitif (3^e partie)

Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• Être en possession d'un permis d'élève valable et de 6 mois de formation pratique au minimum• Être âgé de 18 ans révolus• Être employé d'une entreprise• Disposer de bonnes notions de la langue française.
Certification	Permis de conducteur de machines de chantier de la catégorie M1.
Examen	Examen pratique.
Durée	1 jour
Date-s	Plusieurs dates d'examens réparties sur l'année.
Lieu	Centre de formation de L'Isle.

Prix

Prix hors taxe, selon le statut de votre entreprise		
	Catégorie M1	Catégorie M1 réduit
Entreprise cotisante CPR*	CHF 1'350.00	CHF 900.00
Entreprise non-cotisante	CHF 1'620.00	CHF 1'080.00

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Inscription

A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Renseignements

centresformation@fve.ch - 021 632 12 40

Contenu de la formation

Thèmes	Branches	Nombre de périodes
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Lois et permis • Travaux de fouilles • Arrimage • Elingage 	24 périodes
Sécurité et administration	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation et signalisation • Sécurité publique • Electricité • Premiers secours • Rapport de travail 	16 périodes
<u>Nombre total de périodes</u> Sous réserve de modifications		40 périodes